

Deuxièmement, le syndicat veut hausser les salaires des manutentionnaires de courrier. Je vous demande, à vous, madame l'Orateur, et à tous les députés, de bien vouloir réfléchir à la portée de leur demande. Les Postes comptent à peu près 2,500 manutentionnaires, alors que les postiers sont 18,500. A l'heure actuelle, ces manutentionnaires, une très mince minorité de l'effectif global, touchent par heure 36 cents de moins que les postiers.

Ce que les postiers veulent, c'est supprimer l'inégalité entre deux catégories d'employés qui font essentiellement le même travail et cela me semble très raisonnable. Ils veulent supprimer la différence de 36c. qui existe entre le salaire horaire de ce très petit groupe de 2,500 employés et les 18,500 commis. C'est une demande juste et équitable qui représente une dépense infime pour le Conseil du Trésor. Je le répète, un médiateur serait certainement utile. Il me semble que l'on puisse hésiter à accéder à toutes les revendications syndicales, mais on pourrait au moins céder sur certains points.

Troisièmement, il y a la clause d'indemnité de vie chère. Les députés savent peut-être que cet article prévoit une augmentation de 1c. l'heure chaque fois que l'indice des prix à la consommation progresse de 4 p. 100, jusqu'à concurrence de 10c. par période de trois mois. Je suis certain que les conservateurs ont étudié la question en détail, avec beaucoup de soin, comme ils le font habituellement en pareilles circonstances.

Pour ce qui est de la clause d'indemnité de vie chère, le gouvernement devrait supprimer le maximum qu'il lui a fixé et je pense qu'il devrait le faire dans le cas d'autres employés également. Pourquoi fixer un tel plafond? Selon moi, il ne devrait pas y avoir de maximum, mais particulièrement dans le cadre du programme anti-inflation du gouvernement, s'il réussit, comme le proclame le gouvernement, à réduire le coût de la vie l'an prochain, il n'y a absolument rien à craindre de la clause d'indemnité de vie chère que proposent les postiers. Donc, si son autre politique connaît un succès, le gouvernement ne perdra pas un centime en supprimant le maximum fixé à ladite clause. Encore une fois, c'est un aspect sur lequel, il me semble, un médiateur pourrait conseiller les deux parties.

Il y a également deux autres points à considérer à savoir la prime d'ancienneté et l'égalité de rémunération pour les employés à temps partiel et à temps plein, mais je n'entre pas dans les détails. Je me contenterai de dire que la position du syndicat et celle du gouvernement ne sont pas tellement éloignées l'une de l'autre.

Ainsi, si l'on regarde un tant soit peu les principales questions auxquelles les parties s'achoppent—principales en terme d'intérêt—on se rend compte de deux choses. D'abord, ils sont peu nombreux, et ensuite, le fossé qui sépare les Postes d'une part et les postiers d'autre part n'est pas grand. Il me semble donc, madame l'Orateur, qu'en proposant ce soir au nom de mon parti la nomination d'un médiateur qui recevrait un mandat de 72 heures pour essayer de réconcilier les deux groupes dans l'intérêt public et les faire arriver à une attente, nous proposons une solution raisonnable. S'ils ne peuvent s'entendre, le médiateur ferait connaître ses recommandations pour que les citoyens puissent juger de l'attitude de leur gouvernement et, en outre, à dessein de respecter l'impartialité du médiateur, on pourrait faire parvenir les propositions aux syndi-

Grève des postiers

qués ainsi que les évaluations qu'en aurait faites leur comité de négociation.

Je crois que cette proposition pourrait aboutir à quelque chose de positif. Je ne demande rien de plus. Ce serait là une très légère intervention dans le processus de la convention collective qui pourrait peut-être arriver à rétablir les services postaux et à ramener les postiers au travail dans des conditions qu'ils jugeraient peut-être acceptables.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Madame le président, je me dois de féliciter l'honorable député de Vancouver Quadra (M. Clarke) d'avoir proposé cette motion d'ajournement afin de discuter de cette fameuse question de la grève des postes dont l'étude s'impose, et dont le règlement est urgent pour toute la population du Canada.

Depuis des années on est aux prises avec des grèves désastreuses, plus particulièrement dans la Fonction publique. Pourquoi? Parce qu'on a oublié le plus grand des principes, madame le président, et, j'ai toujours été convaincu que nous étions élus à la Chambre des communes afin de protéger les droits de la majorité du Canada.

Or, dans cette grève des postes, il s'agit d'un groupe de travailleurs, qu'ils soient 20,000 ou 22,000 ou plus, qui foulent aux pieds le droit de 23 millions de Canadiens à un service postal. Le gouvernement se doit donc de faire respecter ce droit. Il doit cesser de danser sur la corde raide. D'un côté nous entendons les chefs syndicaux répéter que le ministre ne veut plus retourner à la table des négociations, alors que le ministre des Postes affirme à la Chambre, encore aujourd'hui, qu'il est toujours prêt à négocier.

Qui a raison et qui a tort dans tout cela? Le gouvernement veut-il tenter de ménager encore une fois la chèvre et le chou en ne prenant pas les mesures qui s'imposent pour un retour au travail ou encore, ce qui réglerait tous ces conflits une fois pour toutes, en créant un conseil arbitral avec les pouvoirs décisionnels appropriés?

Quand le gouvernement va-t-il cesser de faire payer au public son inertie et son manque de leadership? Pourquoi ne pas aller au plus simple, d'une façon permanente et générale, et ne pas constituer des mécanismes réguliers et permanents aptes à faire en sorte qu'on ne se retrouve pas à tout instant avec les mêmes crises sur les bras?

Aux Postes encore plus que partout ailleurs, principalement dans les grands centres, à cause du nombre de syndicats à l'intérieur du service postal, tantôt c'est la grève des camionneurs postiers, tantôt c'est la grève des facteurs. Aujourd'hui c'est la grève des postiers. C'est une succession de grèves sans fin depuis des années, madame le président.

● (2040)

Qui est la victime de toutes ces grèves? La population du Canada. Qui pourrait régler ces grèves en fin de compte? Pas d'autre que le gouvernement et les chefs syndicaux, les deux seuls aptes à régler ces grèves, dans la Fonction publique. Je dis, madame le président, que le gouvernement est le grand responsable de toutes ces grèves qui ruinent l'économie canadienne. Nous lui avons suggéré à plusieurs reprises la manière logique et équitable pour assainir les relations dans la Fonction publique.